

Lionel Braconnier

Meudon le 15 avril 2022

Commissaire enquêteur

16 avenue Henri IV

92190 MEUDON

Téléphone : 0607401482

Mail : braconnier.lionel@gmail.com

PROCES VERBAL DE NOTIFICATION

Du résultat de l'enquête publique

Monsieur le Président de

l'Etablissement Public Territorial

Vallée Sud – Grand Paris

Modification n° 1 du PLU de la commune de Fontenay-aux-Roses

(La liste et l'objet de ces modifications sont détaillées au dossier)

Monsieur le Président,

Vous avez décidé de l'ouverture d'une enquête publique par l'arrêté n° A 47/2022 du 28 janvier 2022 pour des modifications envisagées du PLU de la ville de Fontenay-aux-Roses.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise m'a nommé comme commissaire enquêteur par une décision en date du 17/122/2021.

J'ai mené cette enquête conformément aux éléments repris dans votre arrêté.

J'ai reçu des observations des Personnes Publiques Associées et de, environ, vingt-cinq habitants de la Ville.

Environ 20 habitants ont souligné leur opinion favorable à ce projet.

Les autres contributeurs ont émis des observations nombreuses et diverses.

Plusieurs intervenants ont envoyé des dossiers très complets, argumentés avec souvent des photos, montrant leur intérêt à cette enquête publique et comprenant de nombreuses observations.

Je ne citerai que quelques contributeurs : Monsieur Guillaume de Gérando, Madame Suzanne Bourdet et Michel Faye, Monsieur Jean-Yves Sommier, Monsieur ou Madame Rondelez, Monsieur Gérard Ducrey. Ce dernier a indiqué que le moteur « safari » de son équipement informatique n'avait pas permis d'atteindre l'adresse du registre électronique mais il a pu nous envoyer un dossier sans les photos, qu'il a jointes par ailleurs, le registre électronique ne permettant pas, semble-t-il, cette inclusion.

Je n'ai repris que très partiellement les observations de Monsieur Gérard Ducrey car son propos très argumenté, documenté, de grande qualité, couvrait également le projet d'établissement futur du PLUi.

J'ai reçu, lors de mes permanences quelques habitants pour des renseignements qui n'ont pas éprouvé, après nos échanges, le besoin d'écrire des remarques ou observations.

Le registre « papier » comprend cinq interventions dont deux dossiers très complets qui ont été envoyés également par voie électronique. Les deux dossiers papiers comprennent des photos.

Les observations des Personnes Publiques Associées sont les suivantes :

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine pour la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France Unité départementale des Hauts-de-Seine

Cette correspondance valide votre stratégie pour la Ville de Fontenay-aux-Roses. Elle projette le souhait qu'il soit mis en œuvre une « politique ambitieuse de développement des espaces verts ». Elle indique que des outils sont disponibles comme les emplacements réservés et les coefficients de végétalisation qui pourraient être utilement introduits de manière préférentielle dans ces secteurs de construction de logements.

Monsieur le Préfet relève avec intérêt le travail d'analyse effectué en repérant les gisements fonciers pouvant participer à l'effort de production de logements.

Cette lettre souligne que cette stratégie de densification/reconstruction de la Ville sur elle-même est doublement conforme au SDRIF en notant le principe de sobriété foncière et la volonté de la Ville de consentir à l'effort de densification.

Île de France mobilités par Madame la directrice de la prospective et des études

Le propos indique que les évolutions apportées au règlement du PLU sont compatibles avec les prescriptions du PDUIF relatives aux normes de stationnement pour les vélos dans les constructions à usage d'établissement à usage scolaire. Elle attire l'attention sur la nécessité également de définir des normes pour toutes les constructions à usage d'équipement public et rappelle les dites normes.

Hauts-de Seine le département par son Président

Votre attention est attirée sur deux points :

1 – L'intégration au PLU de la mise à jour des servitudes d'utilité publique(SUP) relative à la suppression des plans d'alignement approuvés (PAA) au bénéfice du département des Hauts-de-Seine. Il juge nécessaire de prendre en compte la suppression des cinq PAA départementaux numéros 3, 7, 9, 10 et 11 et de modifier la pièce écrite du règlement ainsi que le règlement graphique,

2 – L'ajout de la règle relative au stationnement des deux-roues non motorisés au sein des établissements scolaires, applicable à toutes les zones, est évoqué. Le département travaille à la programmation de la reconstruction du collège des Ormeaux avec une augmentation des effectifs à 800 élèves. Il y a des difficultés d'ordre programmatique et topographique. Ainsi, il serait préférable que la règle sur le stationnement des deux-roues non motorisés au sein des établissements scolaires puisse être adaptée au cas par cas, voire assouplie.

SEDIF par son Président

Le projet n'appelle pas d'observations particulières. Il attire l'attention sur le fait que toute urbanisation nouvelle ou toute opération de voirie pourra nécessiter l'adaptation du réseau public de distribution d'eau.

Hauts-de-Seine Habitat par son Directeur Général

Une alerte est signifiée concernant la rédaction d'un article qui pourrait devenir bloquante pour le projet de renouvellement urbain du secteur des Paradis suite au changement de réglementation environnementale au 1 janvier 2022. Nous annexons une copie de la lettre au présent procès-verbal.

Observations du Public

Je joins un tableau reprenant de manière arbitraire, par thèmes, les observations émises.

Quelques habitants indiquent dans leurs mémorandums que la modification numéro 1 comprend un certain nombre de points mais l'un n'est pas évoqué dans l'article 3 de l'arrêté n° A/682021 (alerte Hauts-de-Seine Habitat ci-dessus) . Ils considèrent que c'est une remarque substantielle qui justifierait, à leurs yeux, une modification numéro 2 du PLU et, en conséquence, une seconde enquête publique ou bien que ce point soit introduit dans le projet de PLUi.

Les observations sont précises, le plus souvent argumentées et complétées de photos. Pour certaines observations, il nous semblerait utile, à votre convenance, de vous reporter directement au document reçu, dossier papier quand c'est le cas, qui est enrichi de photos et/ou dossiers électroniques.

Je terminerai ce procès-verbal en soulignant le caractère aimable, engagé, soucieux de la ville qu'ils habitent, et l'esprit responsable des habitants qui se sont exprimés.

Je vous remercie de vos réponses, remarques et observations sur ces différents points et en l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président , l'expression de mes salutations distinguées.

Lionel BRACONNIER

Annexes :

- Copie de la lettre de Hauts-de-Seine Habitat,
- Tableau reprenant par thèmes les observations émises